



Résilier un contrat de gestion locative

Par **karambole**, le **28/05/2013** à **07:42**

Bonjour,

Après le décès de mon mari j'ai signé par inadvertance un contrat exclusif de gestion locative alors que j'avais précisé que je ne voulais pas d'exclusivité car le studio était également en vente, je souhaiterais savoir comment résilier ce contrat car l'agent me dit que je n'ai pas le droit de vendre, qu'il me mettra au tribunal, me demandera des indemnités.. alors que le bien n'est pas loué depuis novembre 2012 date du contrat, ce contrat m'engage pour 3 ans semble-t-il, reconductible pendant 29 ans, or je souhaite vendre. Pouvez-vous me conseiller? en vous remerciant par avance

Par **Boud**, le **29/05/2013** à **22:31**

Bonsoir,

Vraiment n'importe quoi!!!!

Peu importé que le mandat ait été exclusif ou pas, celui ci porte sur la gestion d'un bien X, si vous vendez ce bien X la location disparaît et donc le mandat tombe. Vous avez bien respecté le mandat et tant que le bien vous appartenait il était en gestion chez et pas chez un autre agent.

Vendez votre bien en toute quiétude et informez l'agent de la résiliation du mandat dès que vous avez signé un compromis de vente.

Sincèrement

Par **karambole**, le **30/05/2013** à **07:41**

Bonjour,
merci pour cette réponse, le souci est que je voudrais vendre vide, donc je voulais résilier ce contrat afin d'être sûr que l'agence ne le mette pas en location. Les ventes sont ralenties et ça risque de prendre un peu de temps
merci d'avance

Par **Lag0**, le **30/05/2013** à **07:45**

Bonjour,
Pour arrondir les angles, proposez donc à cette agence de se charger de la vente. La commission qu'elle pourra en tirer lui fera oublier celle qu'elle perdra sur d'éventuels loyers, surtout si, comme vous dites, le bien n'est pas loué...

Par **karambole**, le **31/05/2013** à **07:42**

Bonjour,
j'ai bien sûr fait cette proposition qui n'a pas calmé cet agent plutôt de mauvaise foi d'où ma demande de conseil pour résilier ce contrat si cela est possible sans devoir des indemnités à l'agence comme il me l'indique sachant que l'appartement n'a encore jamais été loué et qu'il n'a proposé qu'un locataire non solvable, en 5 mois, j'ai bien sûr refusé.

Par **Lag0**, le **31/05/2013** à **07:45**

Alors l'attitude de cet agent est incompréhensible !
Il ne gagne rien à conserver un mandat de gestion pour un logement non loué puisque sans locataire, il ne touche rien !

Par **Boud**, le **31/05/2013** à **20:50**

Bonsoir,

Vous pouvez faire valoir son incompétence, s'il n'arrive pas à vous trouver un locataire solvable, pour résilier le mandat.

Que prévoit le mandat comme pénalité de résiliation ?

Est-ce parce que vous n'arrivez pas à le louer que vous souhaitez le vendre ?

Cordialement